

CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTREINDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT OU DE LA COURSE D'ORIENTATION (CACI)

Les dispositions du code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et articles D. 231-1-1 à D. 231-1-5) ainsi que par le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport et le décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (articles D. 231-1-1 à D. 231-1-5)

- Si la licence sollicitée ouvre droit à la participation à des compétitions le certificat médical doit mentionner spécifiquement l'absence de contre-indication de la pratique du sport ou de la course d'orientation, en compétition.

- Si la licence sollicitée ouvre droit à la pratique de course d'orientation sans participation aux compétitions sportives (licence dirigeant) le certificat médical doit mentionner uniquement l'absence de contre-indication de la pratique du sport ou de la course d'orientation.

Je soussigné(e), Docteur

Certifie avoir examiné ce jour M./Mme¹

Né(e) le

Et atteste de l'absence de contre-indication médicale à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation¹ en compétition²

S'il y a lieu, sports contre-indiqués :

Date, signature et cachet du médecin

AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL (pour les mineurs)

Je soussigné(e), M./Mme¹ _____ (père, mère ou représentant légal¹)
autorise mon fils - ma fille¹, à pratiquer la course d'orientation en compétition

Fait le

Signature

¹ Rayer les mentions inutiles

² Rayer la mention si pratique non-compétitive

